



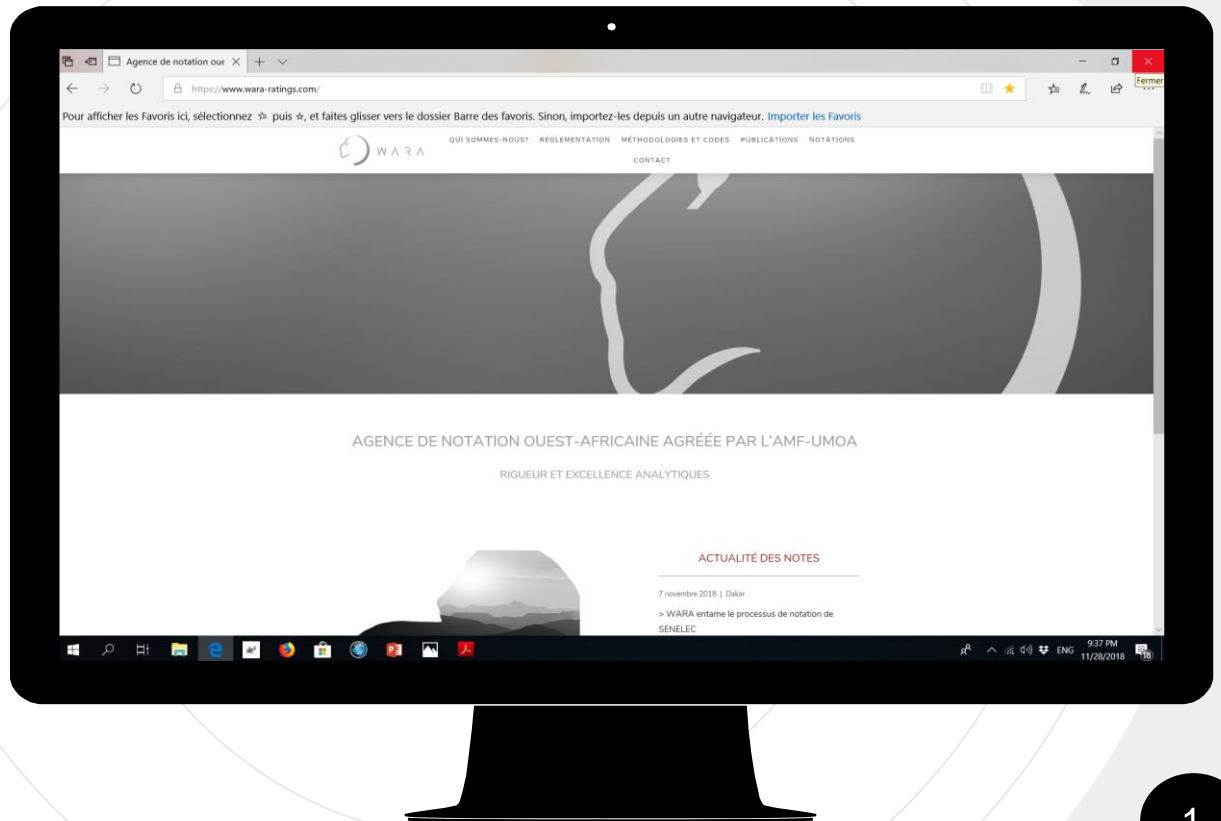
WEST AFRICA RATING AGENCY

Leader de la notation financière
en Afrique de l'ouest

BROCHURE | 2021



Retrouvez-nous sur:
www.wara-ratings.com





Qui sommes-nous?

1

QUI NOUS SOMMES...

Eh bien précisément:

Une agence de notation agréée en UEMOA, depuis 2012 et régulée par l'AMF-UMOA (ex-CREPMF)

Union Monétaire Ouest Africaine

crepmf

Conseil Régional de l'Épargne Publique
et des Marchés Financiers

Le Secrétaire Général

Abidjan, le lundi 25 juin 2012

N/Réf : SG/DA/0612/2012

Monsieur Seydina M. TANDIAN
Président Directeur Général
Emerging Markets Ratings-WARA
Fax : (225) 22 50 18 44
Abidjan - COTE D'IVOIRE

OBJET : Approbation d'Emerging Markets Ratings-West Africa Rating Agency en qualité d'Agence de notation sur le marché financier régional de l'UMOA

Notification de la décision

Monsieur le Président Directeur Général,

Nous vous informons que le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) a, lors de la 40^{ème} session de son Comité Exécutif tenue le 15 juin 2012 à Dakar, procédé à l'approbation de la société Emerging Markets Ratings-West Africa Rating Agency (EMR-WARA) en qualité d'Agence de notation sur le marché financier régional de l'UMOA.

Nous vous transmettons ci-joint, la décision y afférente et vous informons que le CREPMF a décidé d'assortir votre approbation d'une période probatoire de deux années au terme de laquelle la société EMR-WARA doit faire la preuve de l'exercice effectif de ses activités sur le marché financier régional de l'UMOA.

Le CREPMF vous invite, par ailleurs, à faire prendre les dispositions nécessaires en vue :

- du renforcement de la Direction de l'Audit, de la Conformité et des Contrôles Internes par des personnes disposant de compétences spécifiques nécessaires à l'accomplissement des tâches d'une cellule de contrôle au sein d'une Agence de notation ;
- de la régularisation de la nomination des administrateurs à la lumière des dispositions de l'article 419 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE qui stipulent que "les premiers administrateurs sont désignés par les statuts ou, le cas échéant, par l'assemblée générale constitutive".

Avenue Joseph ANOMA
01 B.P. 1879 Abidjan 01/Côte d'Ivoire
Site web : <http://www.crepmf.org>

TEL.: (225) 20 21 57 42 / 20 31 56 20
Fax: (225) 20 33 23 04
Email: tag@crepmf.org

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

crepmf

CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

Le Président

DECISION N° 2012 - 105

PORTANT APPROBATION DE LA SOCIETE EMERGING MARKET RATINGS - WEST AFRICA RATING AGENCY EN QUALITE D'AGENCE DE NOTATION SUR LE MARCHÉ FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,

- Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (ci-après le "Conseil régional");
- Vu l'Annexe à la Convention portant Composition, Organisation, Fonctionnement et Attributions du Conseil Régional ;
- Vu la Décision n° CM/11/09/2009 du 25 septembre 2009 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;
- Vu l'Instruction n°37/2009 relative aux conditions d'exercice de l'activité d'Agence de notation sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu les délibérations du Conseil Régional en la 40^{ème} session de son Comité Exécutif du 15 juin 2012 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La société Emerging Market Ratings-West Africa Rating Agency (EMR-WARA) est approuvée en qualité d'Agence de notation sur le marché financier régional de l'UMOA pour les classes de notation ci-après :

- sociétés commerciales et industrielles ;
- Institutions financières ;
- entités publiques et parapubliques ;
- pays et dettes souveraines ;
- collectivités publiques ;
- obligations ordinaires et sécurisées ;
- Fonds Communs de Trésorerie de Créances et tout autre titre de créances ;
- produits financiers structurés.

Avenue Joseph ANOMA 01 B. P. : 1878 Abidjan 01/Côte d'Ivoire
presidence@crepmf.org

TEL.: (225) 20 21 57 42 / 20 21 51 79 Fax: 20 22 16 57
www.crepmf.org



WARA

ETATS



ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES



INSTITUTIONS FINANCIERES



Ce sont certains de nos clients et nous les remercions pour leur confiance



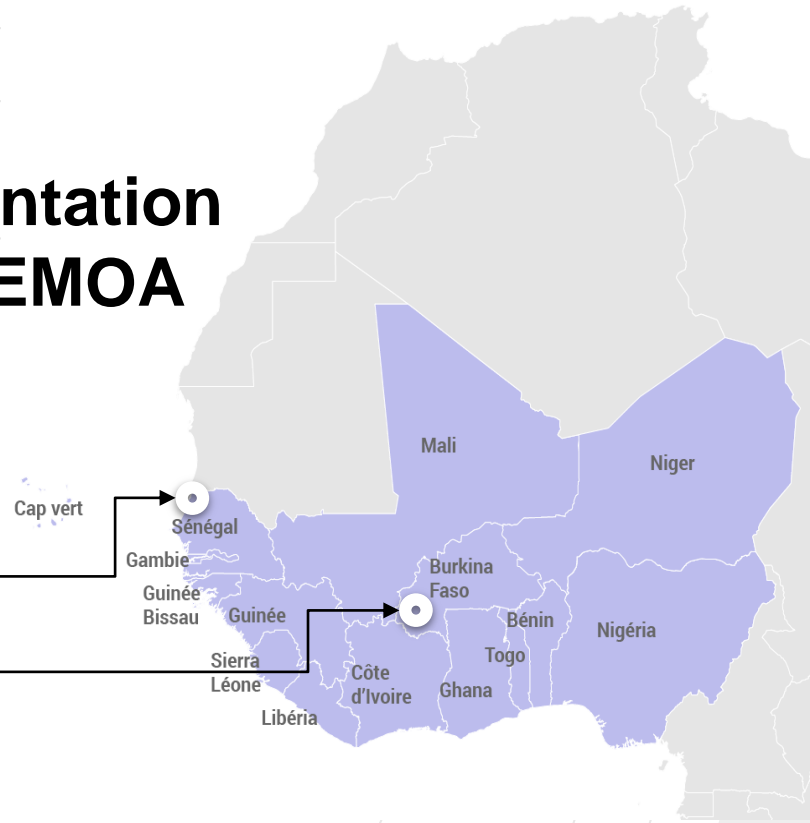
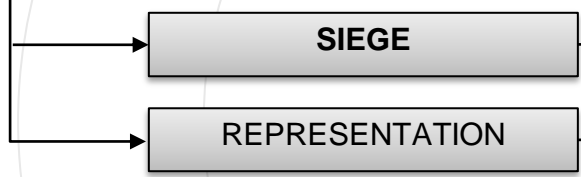
La liste de nos notes s'étoffe de manière régulière

EMETTEUR	METHODOLOGIE	PAYS	Echelle régionale			Echelle internationale		
			Notation LT	Perspective	Notation CT	Notation LT	Perspective	Notation CT
BANQUE DE L'HABITAT DU SENEGAL	Banque	SENEGAL	BBB	Stable	w-4	iB	Stable	iw-6
BANQUE OUEST-AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT	Banque/BMD	TOGO	ns.AA+	Stable	w-2	ns.iBB+	Stable	iw-5
BAOBAB SENEGAL	Banque	SENEGAL	BBB+	Stable	w-3	iB+	Stable	iw-5
BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS CI	Corporate	COTE D'IVOIRE	A+	Stable	w-2	iBB-	Stable	iw-5
CFAO MOTORS CI	Corporate	COTE D'IVOIRE	A	Stable	w-3	iBB-	Stable	iw-5
CGF BOURSE	SGI	SENEGAL	QSG-1/*****	Stable	--	--	--	--
CORIS BANK INTERNATIONAL CI	Banque	COTE D'IVOIRE	BBB	Stable	w-4	iB	Stable	iw-6
CORIS BANK INTERNATIONAL	Banque	BURKINA FASO	BBB+	Stable	w-3	iB+	Stable	iw-5
CORIS HOLDING	Banque/Corporate	BURKINA FASO	BBB+	Stable	w-3	iB+	Stable	iw-5
FCTC NSIA BANQUE	Titrisation	COTE D'IVOIRE	tAAA	Stable	--	--	--	--
FILTISAC SA	Corporate	COTE D'IVOIRE	A	Stable	w-3	iBB-	Stable	iw-5
FONDS DE SOLIDARITE AFRICAINE	BMD/FoGar	NIGER	AA+	Positive	w-2	iBB+	Positive	iw-5
GRUPE SIFCA	Corporate	COTE D'IVOIRE	BBB+	Stable	w-4	iB+	Stable	iw-5
NSIA BANQUE CI	Banque	COTE D'IVOIRE	ec.A	Stable	w-3	ec.iBB-	Stable	iw-5
MOVIS CI	Corporate	COTE D'IVOIRE	BB-	Positive	w-5	iCCC+	Positive	iw-6
ONATEL	Corporate	BURKINA FASO	BBB	Stable	w-4	iB	Stable	iw-6
PORT AUTONOME DE DAKAR	Corporate	SENEGAL	A-	Stable	w-3	iB+	Stable	iw-5
SAPH	Corporate	COTE D'IVOIRE	BBB	Stable	w-4	iB	Stable	iw-6
SENEGAL	Souverain	SENEGAL	ns.A-	Stable	w-3	ns.iB+	Stable	iw-5
SENELEC	Corporate	SENEGAL	A-	Stable	w-3	iB+	Stable	iw-5
SERVAIR ABIDJAN	Corporate	COTE D'IVOIRE	BBB	Positive	w-4	iB	Positive	iw-6
SICABLE	Corporate	COTE D'IVOIRE	A-	Stable	w-3	iB+	Stable	iw-5
SITAB	Corporate	COTE D'IVOIRE	BB+	Négative	w-5	iB-	Négative	iw-6
SONATEL	Corporate	SENEGAL	AA-	Stable	w-2	iBB	Stable	iw-5
TOTAL SENEGAL	Corporate	SENEGAL	A-	Stable	w-3	iB+	Stable	iw-5

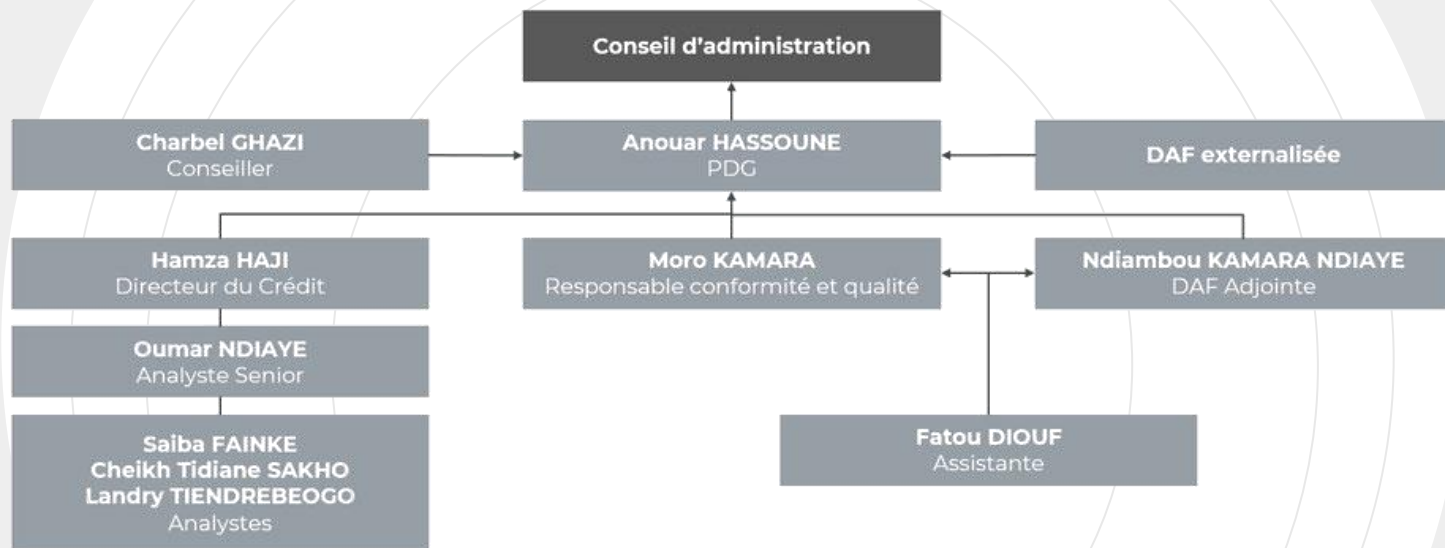
LT: long terme
CT: court terme



Notre implantation locale en UEMOA



Organigramme



Conseil d'administration

Nom	Nationalité(s)	Rôle	Actionnaire	Autres informations
Anouar HASSOUNE	France/Maroc	PCA	oui	PDG WARA
Tijane SYLLA	Sénégal	Administrateur	oui	Ancien ministre
Alain GOETZMANN	France	Administrateur	oui	Homme d'affaires
Dounia TAARJI	Maroc	Administratrice	non	Présidente du Fonds Hassan II (Maroc)
Gilbert SINARE	Burkina Faso	Administrateur	oui	Expert comptable
Yeri DIOP	Sénégal	Administrateur	oui	Homme d'affaires
Cheikh T. SAKHO	Sénégal	Administrateur	non	Ex-Directeur ONUDI



Actionnaires

Actionnaires	FCFA	%
Groupe GCR Ratings*	65.000.000	65%
Famille TANDIAN	20.000.000	20%
Anouar HASSOUNE	13.000.000	13%
Alain GOETZMANN	500.000	0,5%
Tijane SYLLA	500.000	0,5%
Gilbert SINARE	500.000	0,5%
Yeri DIOP	500.000	0,5%
TOTAL	100.000.000	100%

* <https://gcratings.com/>



Le groupe GCR Ratings

Notre actionnaire majoritaire depuis janvier 2021.

Le Groupe est spécialisé dans la notation financière à une échelle panafricaine.

Avec WARA, le Groupe note plus de 600 entités dans 30 pays africains.

Il a été fondé en 1996.

Le Groupe dispose de plusieurs agréments en tant qu'agence de notation: en Afrique du Sud, à Maurice, au Kenya, au Nigeria, au Zimbabwe... et désormais en UEMOA.



La notation financière

2

“

Un rating, c'est le plus court éditorial financier sur la planète

Leo O'Neil, ancien CEO de Standard & Poor's.



Les **ratings**, et au-delà d'eux, les métiers d'analyse financière, tiennent désormais une *place centrale* sur les marchés financiers tant globaux que régionaux. L'enjeu pour les investisseurs: **accéder à une information fiable, retraitée, filtrée par un processus analytique, et qui puisse faire sens.**

Ce que sont les notations... et ce qu'elles ne sont pas

Ce qu'un rating est

Définition: un rating est une opinion *indépendante* quant à la capacité et à la volonté (à court et moyen termes) d'un débiteur d'honorer, en temps et en heure, l'intégralité de ses obligations financières.

Conséquence attendue

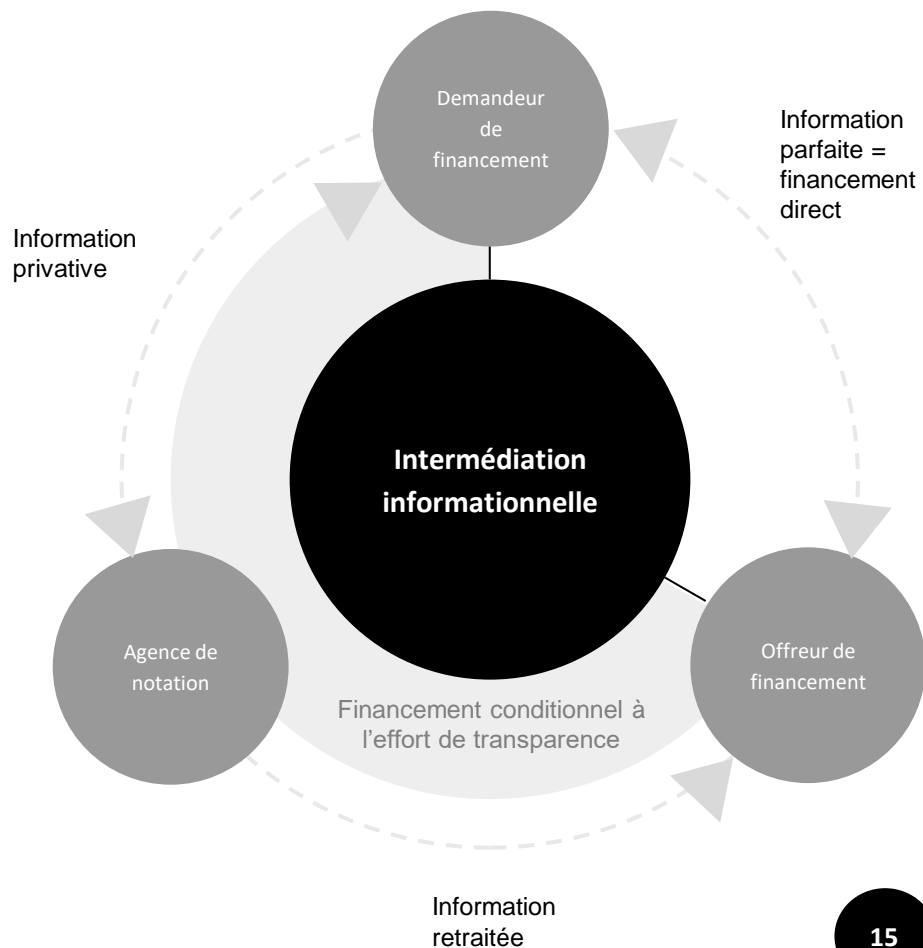
Toutes les évolutions des prix du crédit (spreads ou primes de risque) doivent refléter une volatilité du risque (de crédit ou de contrepartie), lui-même capté par les ratings.

Ce qu'un rating n'est pas

Ce n'est pas une recommandation à l'achat, à la vente, ou à la conservation de titres. Ce n'est pas non plus un jugement de valeur, un jugement moral ni même un concours.



Intermédiation informationnelle pour traiter l'incomplétude informationnelle des marchés



Asymétries informationnelles et monitoring

Asymétrie

Information cachée

Action cachée

Opportunisme

Ex ante

Ex post

Effet économique

Anti-sélection

Aléa moral

Incitation

Révélation du risque

Contrôles/Audits

Réaction bancaire

Rationnement du crédit

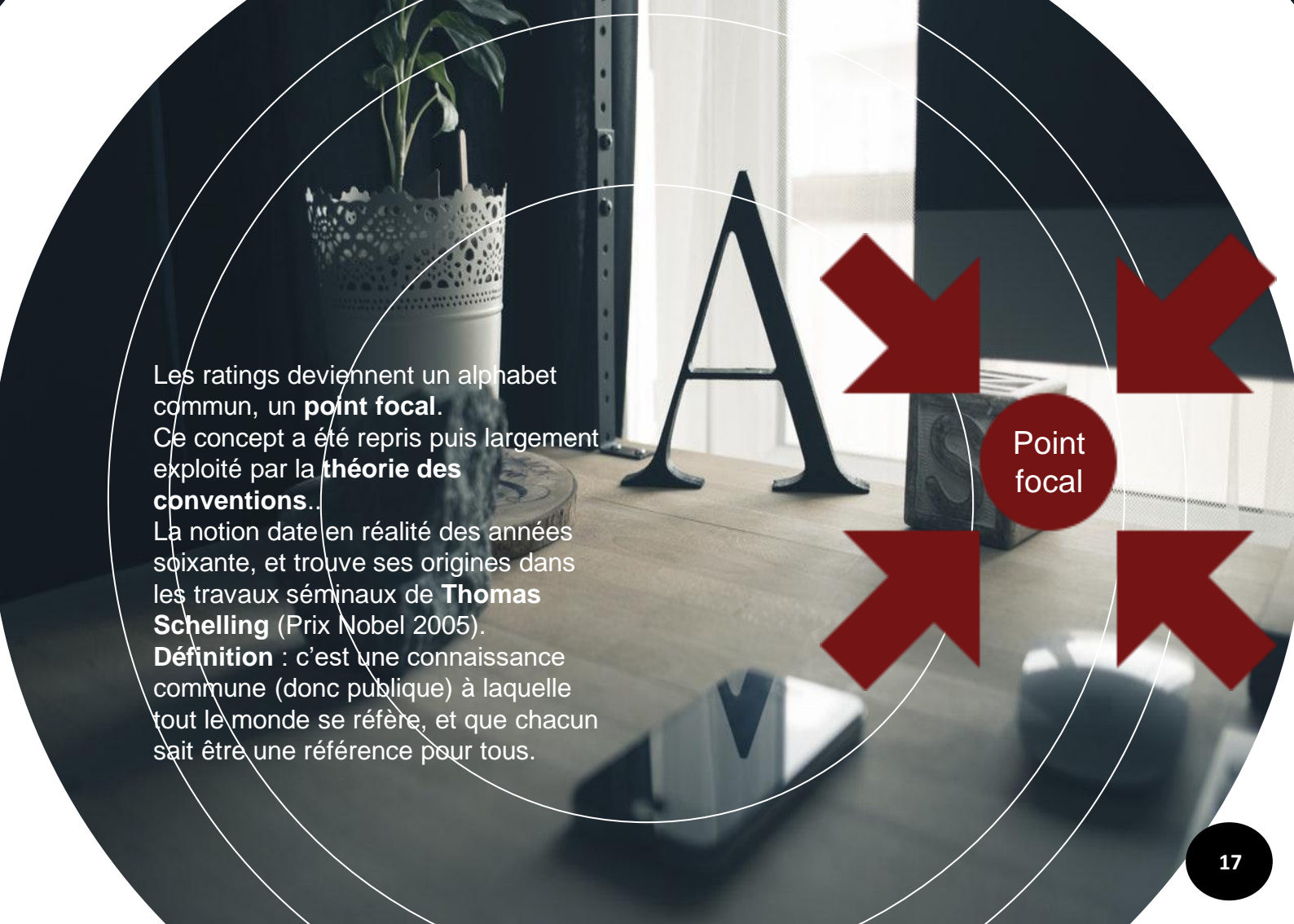
Autoréalisation

Délégation

Marchés
intermédiés:
banques

Marchés
désintermédiés:
agences de
notation





Les ratings deviennent un alphabet commun, un **point focal**.
Ce concept a été repris puis largement exploité par la **théorie des conventions**...

La notion date en réalité des années soixante, et trouve ses origines dans les travaux séminaux de **Thomas Schelling** (Prix Nobel 2005).

Définition : c'est une connaissance commune (donc publique) à laquelle tout le monde se réfère, et que chacun sait être une référence pour tous.

Point focal

Principes de tarification

1

Les emetteurs de dette paient les agences

Pour les services qu'elles rendent aux investisseurs

2

Prix = honoraires fixes annuels + très petit % des émissions

Le tout plafonné par un montant maximal annuel

3

Le coût du rating n'est presque jamais une contrainte

C'est au demeurant un service assez bon marché

Comment juger de la pertinence d'une agence?



LES RATINGS, CA SERT À QUOI EN DÉFINITIVE?

La perspective de l'émetteur	La perspective de l'investisseur
<ul style="list-style-type: none">■ Transparence■ Discipline■ Benchmark■ Communication■ Tarification■ Diversification du refinancement■ Signal	<ul style="list-style-type: none">■ Comparabilité■ Liquidité■ Pertinence = objectivité + indépendance■ Tarification■ Surveillance déléguée■ Upside des migrations de notes à la hausse



Attention! Nous sommes régulés...



Cadre réglementaire très proche de celui des agences de notation en Union Européenne.

C'est l'AMF-UMOA (ex-CREPMF) qui régule les agences de notation en UEMOA.

Une agence de notation en UEMOA doit obligatoirement être agréée par l'AMF-UMOA pour opérer en tant que telle.

Les textes sont:

- **Instruction 36/2009** portant modification et annulation de l'instruction 33/2006 relative à l'appel public à l'épargne au sein de l'UMOA
- **Instruction 37/2009** relative aux conditions d'exercice de l'activité d'agence de notation sur le marché financier régional (MFR) de l'UMOA
- **Instruction 38/2009** relative à l'approbation des garants dans le cadre des opérations d' APE sur le MFR
- **Circulaire 02-2010** relative au contenu de la note d'information dans le cadre des opérations d'APE sur le MFR





Les obligations réglementaires

Tout émetteur coté à la BRVM; tout émetteur faisant appel public à l'épargne; et tout garant **DOIT** être noté par une agence de notation agréée en UEMOA, à l'exception des Etats et des collectivités locales (pour lesquels la notation est facultative).

Pour toute émission de titres de créances par APE ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créances, **les émetteurs s'engagent à se faire noter pendant toute la durée des titres.**

A défaut de pouvoir produire une note **en grade d'investissement** délivrée par une agence de notation agréée, les émetteurs doivent constituer au bénéfice des souscripteurs **une garantie à première demande, le garant devant être lui-même noté.**

En cas d'absence de notation, le montant de la garantie doit couvrir intégralement le principal et les intérêts du titre visé et sa durée correspondre à l'amortissement dudit titre.

Les agences agréées sont quant à elles soumises à des obligations de siège, de qualité, de ressources et de transparence.



Nous savons (presque) tout noter...

Types de notation	Classes d'émetteurs et d'émissions	Offre de WARA
Fondamentale	Banques	✓
	Compagnies d'assurance	✓
	Entreprises industrielles	✓
	Souverains	✓
	Collectivités locales	✓
	Financement de projets	✓
Financements structurés	Transactions de titrisation	✓
	Obligations sécurisées	✓
Hors-crédit	Qualité de gestion	✓
	Volatilité	
	Performance	
	Liquidité	



Les échelles de notation

Échelle de notation régionale de long terme

Échelle de notation régionale de court terme

Échelle de notation internationale de long terme

Échelle de notation internationale de court terme

Catégorie d'investissement

AAA	}	}
AA+		
AA		
AA-		
A+	}	
A		
A-	}	
BBB+		
BBB		
BBB-		

w-1

w-2

w-3

w-4

Catégorie spéculative

BB+	}	}
BB		
BB-		
B+	}	
B		
B-	}	
CCC+		
CCC		
CCC-		
CC	}	
C		
D		

w-5

w-6

w-7

Catégorie d'investissement

iAAA	}	}
iAA+		
iAA		
iAA-		
iA+	}	
iA		
iA-	}	
iBBB+		
iBBB		
iBBB-		

iw-1

iw-2

iw-3

iw-4

Catégorie spéculative

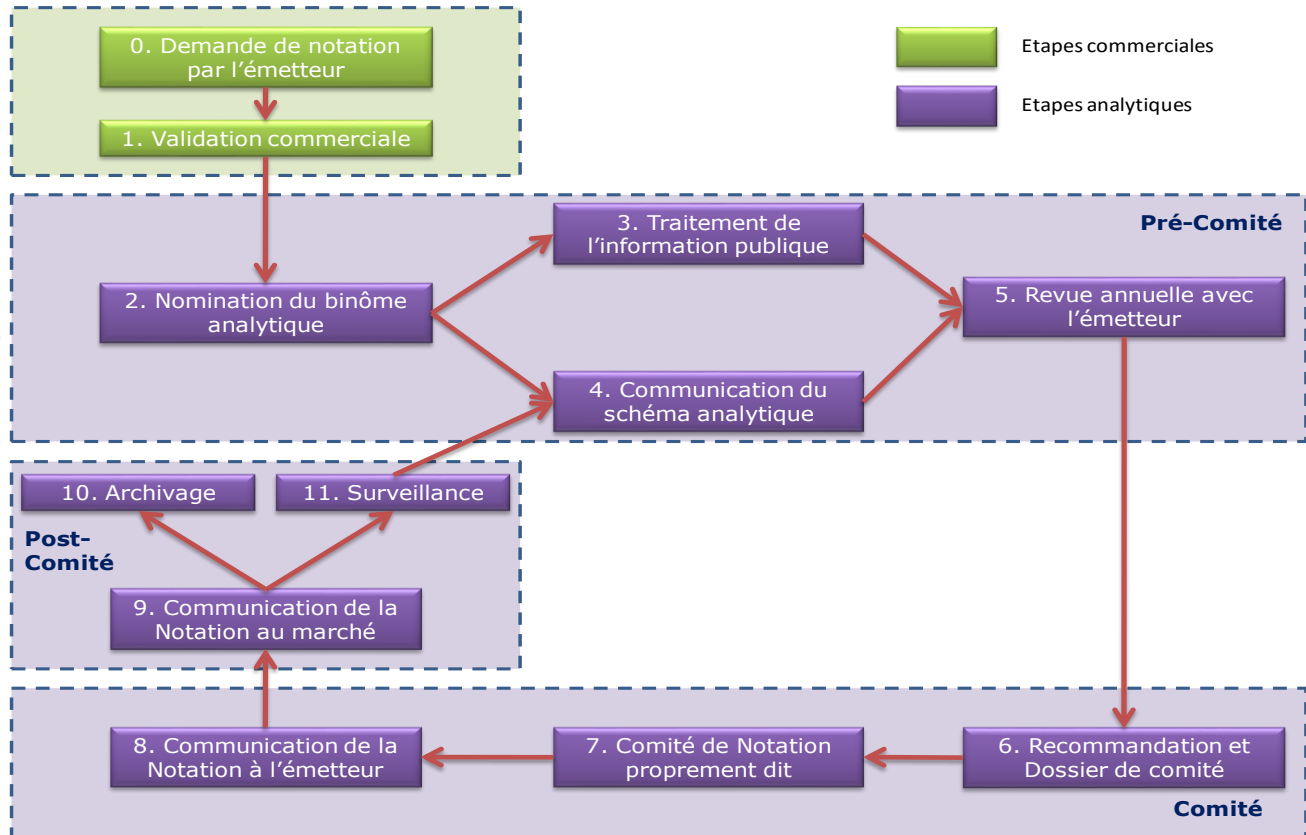
iBB+	}	}
iBB		
iBB-		
iB+	}	
iB		
iB-	}	
iCCC+		
iCCC		
iCCC-		
iCC	}	
iC		
iD		

iw-5

iw-6

iw-7

Le processus de notation



CONTACT



W A R A

WEST AFRICA RATING AGENCY (WARA)

Agence de notation agréée par le CREPMF AN-002/2012
IMMEUBLE EL HADJI FALLOU LO 8E ETAGE BUREAU 2
CITE SACRE COEUR | KEUR GORGUI | DAKAR | SENEGAL

Anouar HASSOUNE

Président Directeur Général

anouar.hassoune@wara-ratings.com
+221 33 824 6014 | +221 77 791 0239
www.wara-ratings.com



W A R A